

**L'An DEUX MIL SEIZE,  
le 08 JUIN à vingt heures trente,**

**Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.**

**Présents : Mmes RIBES Monique - GUILLOT Jacqueline – ROUX Maryline  
Mrs PERRIN Raymond- DEJOB Xavier-CLAVARON Patrice - MEILLAND René**

**Absents ayant donné procuration :**

**Absents excusés : GEORGES Jean François- CROZET Guy**

**Absents : DOMERGUE Christine**

**Secrétaire de séance : Guillot Jacqueline**

*ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION MEME OBJET 20-01 AVRIL 2016  
DU 28 AVRIL 2016*

*27-01 JUIN-2016*

*Objet : Modification du tableau des emplois de la commune de Saint Marcel d'Urfé*

Conformément à la loi, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal précédemment  
Considérant les textes portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques

Considérant la possibilité à M. MICHALET Christian, adjoint technique 1<sup>ière</sup> classe, de par son échelon et son ancienneté, d'accéder au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ieme</sup> classe

Considérant l'avis du Comité Technique Intercommunal en date du 23 mars 2016

**Le Maire propose à l'assemblée,**

- de créer le poste d'adjoint technique territorial *principal de 2ieme classe* pour une quotité horaire de 24 heures hebdomadaires, à effet du 1<sup>er</sup> mars 2016.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

DECIDE: d'adopter la création de poste ainsi proposé.

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016

*ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION MEME OBJET 21-02 AVRIL 2016  
DU 28 AVRIL 2016*

*28-02 juin -2016*

*Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade*

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

**Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 23 mars 2016**

**Le Maire propose à l'assemblée :**

de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

<i>CADRES D'EMPLOIS</i>	<i>GRADES</i>	<i>TAUX (en %)</i>
Agent Technique	Adjoint Technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ADOPTE :** à l'unanimité des présents **la proposition ci-dessus.**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION MEME OBJET 22-03 AVRIL 2016  
DU 28 AVRIL 2016

29-03juin -2016

*Objet: Adhésion au groupement de commande départemental d'achat de prestation d'isolation des combles perdus des bâtiments publics.*

**Le conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes de prestations d'isolation des combles perdus des bâtiments publics pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestations d'isolation des combles perdus des bâtiments publics,

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- 1) approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de prestation d'isolation des combles perdus des bâtiments publics,**

- 2) **autorise M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement après éventuelles adaptations pour tenir compte des observations qui pourraient être formulées par les services de l'Etat,**
- 3) **autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,**
- 4) **décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.**

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION MEME OBJET 23-04 AVRIL 2016  
DU 28 AVRIL 2016**

**30-04 juin -2016**

*Objet : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique de St Germain Laval*

Monsieur le Maire explique qu'il a été saisi par Monsieur le Maire de St Germain Laval d'une demande de participation aux frais de scolarité concernant les élèves du village scolarisés à l'école publique : maternelle et primaire de St Germain Laval.

Après avoir noté les frais de scolarité de l'école publique qui s'élèvent à 507.73€ par élève et après en avoir délibéré, le conseil décide de prendre en charge ces frais de scolarité et de régler en temps utile la somme demandée par la mairie de Saint Germain Laval soit 1015.46 € pour deux enfants de la commune.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION MEME OBJET 24 05 AVRIL 2016  
DU 28 AVRIL 2016**

**31-05 juin -2016**

*Objet : MOTION en faveur du centre 15 de Roanne*

Monsieur le Maire de Saint Marcel d 'Urfé informe le conseil municipal de la remise en question du maintien des conditions d'exercices du Centre 15 à Roanne, avec notamment le transfert envisagé des appels urgents de 0 à 8 heures du matin vers le centre 15 de Saint-Etienne.

Le centre d'écoute téléphonique et de régulation des urgences existe à Roanne depuis 1976. Ce service public offre un service de qualité dans un bassin de vie approchant les 200 000 habitants.

Il propose donc que le conseil municipal adopte une motion manifestant l'inquiétude concernant le maintien du service rendu par le centre 15 et de son transfert à Saint-Etienne.

Il donne lecture de la motion proposée.

Où l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal

ADOPTE la motion proposée

**MOTION VISANT A MAINTENIR LES CONDITIONS D'EXERCICE  
DU CENTRE 15 A ROANNE**

**A l'attention de Madame Véronique WALLON, Directrice générale de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, et de  
Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Les élus de la Commune de Saint Marcel d 'Urfé réunis le 28 avril 2016 manifestent leur très vive inquiétude concernant le maintien du service rendu par le centre 15 à Roanne, avec notamment le transfert envisagé des appels urgents de 0 à 8 heures du matin vers le centre 15 de Saint-Etienne.

Le centre d'écoute téléphonique et de régulation des urgences existe à Roanne depuis 1976. Ce service public offre un service de qualité dans un bassin de vie approchant les 200 000 habitants.

Le débat récurrent sur le nombre de centres 15 par département est sans doute une démarche de rationalisation dont les gestionnaires ne peuvent s'affranchir, mais au-delà du débat des chiffres, la réalité des populations vivant dans le bassin de vie roannais doit s'imposer et être privilégiée.

A cet effet, nous nous permettons de rappeler les réalités à la fois géographiques, démographiques, et sanitaires du territoire roannais.

Le roannais est un territoire urbain mais aussi largement rural, avec des indices de vieillissement et de précarité très importants, et des populations isolées dans certains confins.

Les travaux récents que nous avons menés en étroite collaboration avec l'ARS pour l'élaboration du contrat local de santé de Roannais agglomération, nous ont amenés à inscrire dans ce contrat, la lutte contre la désertification médicale comme une orientation phare, notamment en raison de l'hémorragie des médecins sur notre territoire. Ce phénomène est de plus amplifié par la disparition de la garde médicale libérale, durant la nuit.

L'ARS partage nos inquiétudes puisque le nouveau classement des zones fragiles, devrait porter le roannais en tête des zones à surveiller et à consolider en services de santé, dans le souci de la réduction des inégalités sociales et territoriales, tel qu'affiché dans le Programme Territorial de Santé.

L'éloignement d'un centre de régulation à près d'une centaine de km de la zone concernée par les urgences, ne peut qu'entraîner un fonctionnement en mode dégradé, dû entre autres à la méconnaissance du territoire concerné.

Dans ces conditions, amoindrir, voire supprimer un service tel que le centre 15 de Roanne serait contreproductif.

En conséquence, les élus de Saint Marcel d 'Urfé demandent à l'ARS le maintien du centre 15 de Roanne dans son fonctionnement actuel.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION MEME OBJET 25 06 AVRIL 2016  
DU 28 AVRIL 2016**

**32-06 juin -2016**

*OBJET : proposition n°1 du SDCI arrêté le 29 mars 2016*

Considérant la proposition relative à la fusion de la communauté d'agglomération de Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône adressée aux Communes et Intercommunalités concernées ;

Entendu que le Conseil municipal doit donner son avis sur cette proposition dans un délai de 75 jours à compter de sa réception et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le Maire présente la proposition, inchangée depuis la CDCI du 9 octobre 2015

Monsieur le Maire présente également le projet « Loire et Monts Communauté », fusion des communautés de communes suivantes : Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, Communauté de Communes du Pays d'Urfé, Communauté de Communes de Balbigny et Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône.

Considérant

- que la communauté « Roannais Agglomération » et les collectivités favorables à la proposition n°1 ne présentent pas de projet de territoire pour ce périmètre ;

Considérant que « Loire et Monts Communauté »

- est née d'une volonté partagée de travailler ensemble ;
- est construite dans la concertation ;
- présente une réelle cohérence spatiale, sociale, et économique reprise dans un projet de territoire ;
- s'appuie sur un développement équilibré de ce territoire rural au cœur du département
- répond en tous points aux exigences et aux objectifs de la Loi NOTRe et va même au-delà (35 000 habitants, contre 15 000 exigés par la Loi);
- se développe sur une gouvernance qui place la vie des populations et des communes comme finalité ;
- se fonde sur une coopération existante et à conforter, riche d'une vision plurielle, basée sur l'ouverture, la solidarité et le respect mutuel.

### **Le conseil municipal**

- **se prononce contre la proposition n°1** de fusion de la communauté d'agglomération de Roannais Agglomération et des communautés de communes du Pays d'Urfé, des Vals d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône
- **demande à Monsieur le Préfet de la Loire de valider** le projet présenté par les 4 EPCI qui souhaitent se regrouper dans une seule entité : « Loire et Monts Communauté » et de fixer le nouveau périmètre correspondant.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION MEME OBJET 26 07 AVRIL 2016  
DU 28 AVRIL 2016**

**33-07 juin -2016**

*Objet : Location de l'appartement P2 du Presbytère*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de louer le logement de l'étage du Presbytère. Il informe le conseil qu'il a reçu une demande de location de Mme REBAUD Martine concernant cet appartement. Il serait loué à compter du 15 mai 2016.

Il donne connaissance du bail qu'il propose de signer avec le preneur.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal à l'unanimité**

**APPROUVE** la location de l'appartement à Mme REBAUD Martine

**APPROUVE** le bail présenté et autorise M. le Maire à le signer,

**FIXE** le montant du loyer mensuel à 200.00 € à compter du 15 mai 2016 (au prorata pour le mois de mai 2016)

**FIXE** le montant de la caution à ce même montant

**34-08 juin -2016**

*Objet : VOIRIE 2016: Approbation de la convention des modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de convention précisant les modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune.

Oui cet exposé, le conseil municipal

- **Approuve** le contenu de la convention
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

**35-09 juin -2016**

*Objet : CDG42 : proposition d'une convention de délégation partielle de gestion du personnel « Service de remplacement 2016 » afin d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles ou des missions temporaires de renfort.*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une proposition de convention précisant les modalités proposées par le CDG42 pour subvenir aux besoins des collectivités et assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles ou des missions temporaires de renfort.

Oui cet exposé, le conseil municipal :

- **Approuve** le contenu de la convention
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente en cas de nécessité.

**36-10 juin -2016**

*Objet : attribution de subvention à différentes associations*

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il est possible d'attribuer aux associations des subventions pour leur aider à supporter leurs charges de fonctionnement et pour contribuer à améliorer leurs animations

Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer pour 2016:

- ACCA : 300.00€
- USU : 300.00€
- FNACA : 300.00€
- ARTHUR : 300.00€
- Pause Nature : 300.00€

- Association du Tennis : 300.00€
- SPA : 61.95 €
- ASPU : 100.00€
- Comité d'Entraide du Roannais : 80.00€
- Croix Rouge Roanne : 150.00€
- JALMAV : 150.00€
- AMICALE DES SAPEURS POMPIERS : 100€/caserne (St Martin la Sauveté/St Just en Chevalet/Crémeaux)
- Mission locale : 170.00€
- Relais transport St Just en Chevalet via le Secours Catholique : 100.00€
- Les Sourires d'Urfé : 80.00€
- Activage St Germain Laval : 40.00€
- EVA : 80.00€
- FSE Collège le Breuil : 320.00€
- FSE Collège Papire Masson : 80.00€
- RPI Ailleux Cezay St Martin : 200.00€
- Ecole les Marronniers St Germain Laval : 40.00€
- MFR centre de formation des apprentis de Cormaranche en Bugey : 40.00€
- Association roannaise pour l'apprentissage : 40.00€
- ESAT le Colombier : 75.00€

37 -11 juin -2016

*Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et voirie : engagement d'un bureau d'études pour son élaboration*

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 9 février 2016 la nécessité de constituer un groupement de commandes pour le choix d'un bureau d'études qui coordonnera les travaux sur réseaux secs et humides et de voirie, entre le SIEL, la commune de Saint Marcel d'Urfé, la Communauté de communes du Pays d'Urfé et le Syndicat des eaux de la Bombarde pour l'aménagement du bourg. M Perrin est le coordonnateur de ce groupement.

A ces fins, une consultation a été faite par une procédure adaptée

Après analyse des offres remises, il est proposé que le conseil se prononce sur l'offre du Bureau d'Etudes REALITES qui est la mieux disante pour un montant HT de 35 724.00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de retenir le Cabinet REALITES pour un montant HT de 35 724.00€ qui sera financé par chacun des acteurs du groupement comme prévu dans la convention citée et selon le prorata déterminé dans l'acte d'engagement.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, coordonnateur du groupement de commandes, pour signer le contrat et les documents à venir
- affirme que la dépense est prévue au budget 2016 en ce qui concerne la participation de la commune de St Marcel d'Urfé soit environ 13 000.00€.

**Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,**

Objet des délibérations
<u>27-01 juin-2016</u> <i>Objet : Modification du tableau des emplois de la commune de Saint Marcel d'Urfé</i>
<u>28-02 juin-2016</u> <i>Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade</i>
<u>29-03 juin-2016</u> <i>Objet: Adhésion au groupement de commande départemental d'achat de prestation d'isolation des combles perdus des bâtiments publics.</i>
<u>30-04 juin-2016</u> <i>Objet : Participation aux frais de Scolarité de l'école publique de St Germain Laval</i>
<u>31-05 juin-2016</u> <i>Objet : MOTION en faveur du centre 15 de Roanne</i>
<u>32-06 juin -2016</u> <i>Objet : proposition n°1 du SDCI arrêté le 29 mars 2016</i>
<u>33-07 juin-2016</u> <i>Objet : Location de l'appartement P2 du Presbytère</i>
<u>34-08 juin -2016</u> <i>Objet : VOIRIE 2016: Approbation de la convention des modalités financières relatives à la réalisation par la Communauté de Communes des Pays d'Urfé de travaux supplémentaires sur le territoire de la commune de St Marcel à la demande expresse de la commune</i>
<u>35-09 juin -2016</u> <i>Objet : CDG42 : proposition d'une convention de délégation partielle de gestion du personnel « Service de remplacement 2016 » afin d'assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles ou des missions temporaires de renfort.</i>
<u>36-10 juin -2016</u> <i>Objet : attribution de subvention à différentes associations</i>
<u>37 -11 juin -2016</u> <i>Objet : Aménagement du Bourg : travaux de réseaux et voirie : engagement d'un bureau d'études pour son élaboration</i>

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
PERRIN RAYMOND		
CROZET GUY	<b>Absent</b>	
RIBES MONIQUE		
GEORGES JEAN FRANCOIS	<b>Absent</b>	
DOMERGUE CHRISTINE	<b>Absente</b>	
ROUX MARYLINE		
GUILLOT JACQUELINE		
MEILLAND RENE		
CLAVARON PATRICE		
DEJOB XAVIER		

